

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **64 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

février seulement, il a été souscrit pour 7,000,000 de francs de nouvelles valeurs.

Nous ne voulons pas omettre d'ajouter que les mesures que nous avons mentionnées ci-dessus n'ont pas fait disparaître le danger d'incendie. L'amélioration des moyens de communication, et le trafic plus considérable qui en est résulté entre la ville et la campagne, les coupes de bois plus fréquentes, tout contribue à augmenter les risques d'incendie dans les forêts.



Affaires de la Société.

Séances du Comité permanent.

Extrait du protocole du 23 octobre 1913.

M. Guido Brugger, expert forestier, actuellement à Romanshorn, est reçu membre de la Société.

M. le D^r Gutknecht, fonctionnaire du bureau fédéral des assurances, a remis au comité un projet des statuts de la caisse de secours des agents forestiers suisses. Ce projet est admis en première lecture, en tenant compte de quelques modifications. Le président communiquera ces dernières à M. le D^r Gutknecht, en vue d'une discussion, avec le Comité permanent.

En exécution de la décision prise, à Glaris, par l'assemblée générale, le comité procède à la nomination d'une commission de 7 membres chargée d'examiner les modifications à apporter au tarif douanier actuel. Cette commission est composée de MM. :

Biolley, Henri, inspecteur forestier d'arrondissement à Couvet.

Borel, William, inspecteur forestier cantonal à Genève.

Henne, Auguste, inspecteur forestier à Coire.

v. Seutter, Arnold, inspecteur forestier d'arrond. à Berne.

Steinegger, Georges, inspecteur forestier d'arrond. à Schaffhouse.

Weber, Théodore, inspecteur forestier d'arrond. à Winterthour.

Zahner, Guillaume, juge de district à Lachen.

M. le prof. Decoppet présidera la commission et la convoquera suivant les besoins. Le Comité permanent assistera aux séances.

Aarau, le 1^{er} novembre 1913.

Le secrétaire: C. Wanger.

